

Indications du dépistage de la Tuberculose chez les migrants

QUE DÉPISTE-T-ON ?

> La tuberculose maladie (TM)

C'est la forme active de l'infection par le Bacille de Koch (BK). Elle peut toucher tous les organes, mais la **forme la plus courante et contagieuse** est l'atteinte des voies respiratoires.

> L'infection tuberculeuse latente (ITL)

L'ITL témoigne d'une exposition avec infection par le BK. Cette infection est toutefois contrôlée par la réponse immunitaire qui empêche la multiplication et la propagation du bacille. A ce stade, le patient est généralement asymptomatique et toujours **non contagieux**.

QUI DÉPISTER ?

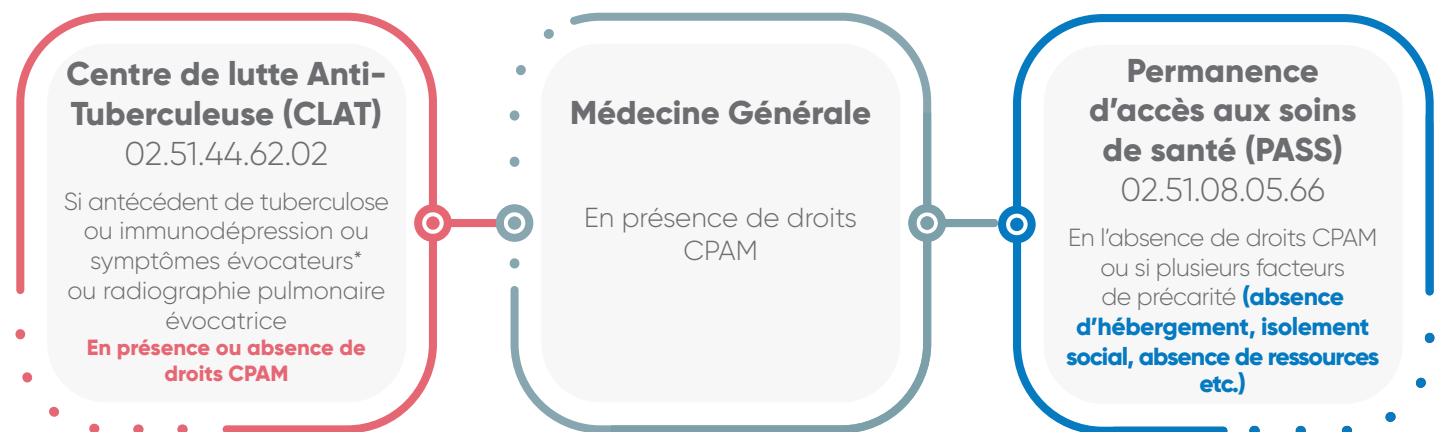
Personnes originaires d'un pays de forte endémie tuberculeuse :

- > Continent africain dans son ensemble ;
- > Continent asiatique dans son ensemble à l'exception du Japon et de la Turquie, y compris les pays du Proche et Moyen Orient, à l'exception du Liban, de l'Iran et de l'Arabie Saoudite ;
- > Pays d'Amérique Centrale et du Sud à l'exception de Cuba et du Costa Rica ;
- > Pays d'Europe centrale et de l'Est y compris les pays de l'ex-URSS ;
- > Dans l'union européenne : Bulgarie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Portugal et Roumanie.

QUAND FAIRE LE DÉPISTAGE ?

Dès l'arrivée en France (et au mieux dans les 2 premières années).

OÙ FAIRE LE DÉPISTAGE SELON LA SITUATION ?



*signes évocateurs de tuberculose pulmonaire (évolution depuis plusieurs semaines) tels que :

- > **Signes généraux** : altération de l'état général (perte de poids, perte d'appétit, fatigue intense), fièvre prolongée, sueurs nocturnes abondantes, qui trempent les draps ;
- > **Signes pulmonaires** : toux prolongée, crachats de sang, crachats sales et parfois essoufflement ou douleur thoracique ;
- > **Autres signes selon la localisation** : ganglions, douleurs vertébrales etc.

COMMENT ?

Le médecin réalisera un dépistage avec un examen clinique, une radiographie pulmonaire et dans certaines indications un test immunologique (IGRA ou Quantiféron). Le CLAT est à disposition des médecins si besoin de conseils dans la réalisation de ce dépistage.

Indications du BCG chez l'enfant

QUI VACCINER ? Les enfants à risque de surexposition tuberculeuse :

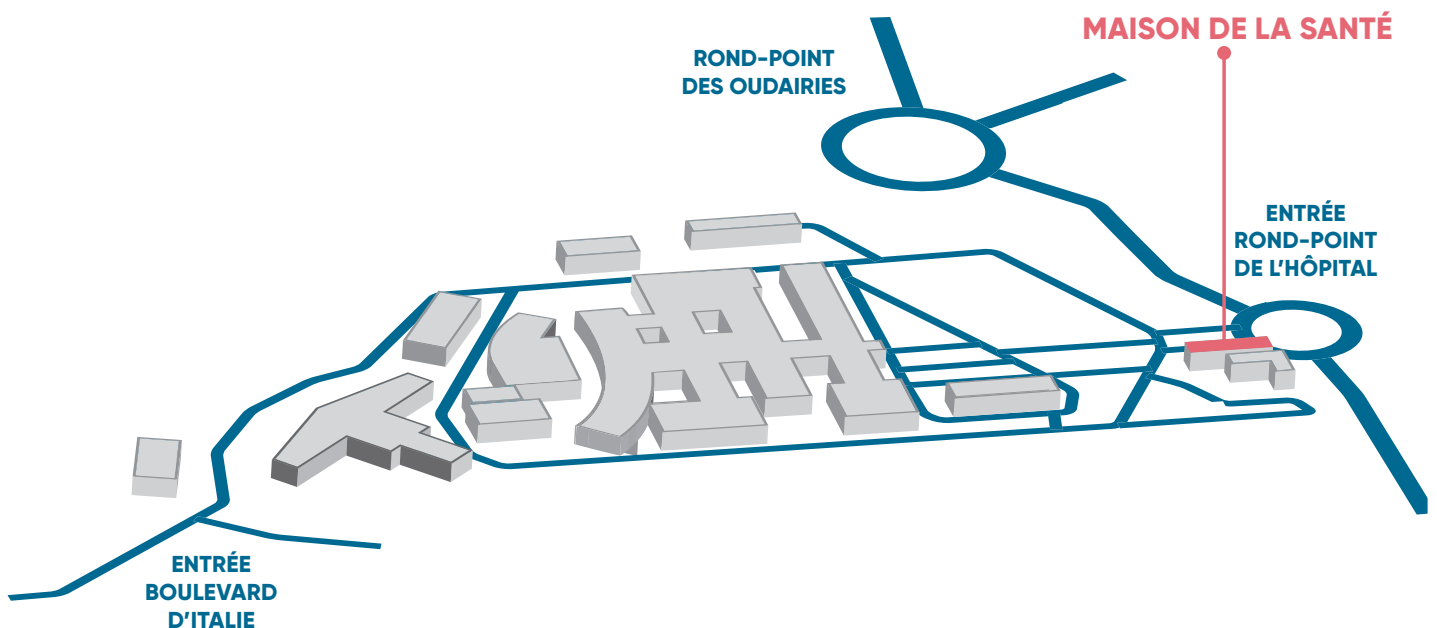
- > nés en zone de forte endémie tuberculeuse (cf ci-contre) ;
- > dont au moins un de ses parents est originaire d'un de ces pays ;
- > devant séjourner plus d'un mois en zone d'endémie ;
- > ayant des antécédents familiaux de tuberculose maladie ;
- > nés en Ile de France, Guyane ou Mayotte.

QUAND VACCINER ?

A partir de l'âge de 1 mois, idéalement au cours du 2e mois, ou avant la sortie de la maternité pour les enfants originaires de Mayotte et de Guyane. L'âge maximal pour vacciner est de 15 ans (priorité aux 0-5 ans).

OÙ VACCINER ?

Au Centre de Vaccination Polyvalente (CVP) sur rendez-vous au 02.51.44.65.73



CENTRE HOSPITALIER DÉPARTEMENTAL VENDÉE

site de la Roche sur Yon

Les Oudairies - 85925 LA ROCHE-SUR-YON CEDEX 9

Tél. 02.51.44.62.02 - Mail : clat@chd-vendee.fr

www.chd-vendee.fr



Vendée